

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **13 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept.....

Et le treize décembre.....

à vingt heures trente.....le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire.

N°130

Date de convocation
6 DECEMBRE 2017

Date affichage
18 DECEMBRE 2017

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., M. FRANTZ S., M. PUGLIESE J-P., Mme TASSIN A-C., Mme CHANI Y., M. FEREC P., Mme CARON V., Mme VANDERSTRAETEN C., M. GURDALA J-N., M. CAILLUYER F., Mme DELEPIERE S., M. HENRY M., Mme MOULA C., M. ROUX M., M. FACQ J-M., Mme GAUTIER A., M. DRUMONT E., Mme ERNAULT E., M. COMBELLE J., Mme MAHAUT M., M. RIEDEL M., Mme VELLA M., M. RESSIAN F., Mme DONSIMONI M-P.

ABSENTS REPRESENTES : M. LENOT D. par Mme KLOECKNER C.
Mme WILLI F. par M. GURDALA J-N.
Mme FOURNIER E. par M. PUGLIESE J-P.
Mme BASSEVILLE L. par M. DRUMONT E.

Secrétaire de séance : Mme KLOECKNER C.

OBJET :

Rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016

Conformément aux articles L. 2224-5 et D. 2224-1 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante. Ce rapport est destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport établi au titre de l'année 2016, ci-joint, et de charger le Maire d'assurer sa mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la Mairie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 060-216003434-20171213-DELIB130-DE

ADOpte le rapport établi au titre de l'année 2016, ci-joint, et charge le Maire d'assurer sa mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la Mairie.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,
POUR COPIE CONFORME.

 Le Maire,
Nicolas MOULA